

### IPSHO s'engage à :

- Accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination.
- Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap, toutes les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap.
- Recourir à un réseau de professionnels spécialisés dans l'adaptation du handicap dans le monde du travail.



### Comment ?

- Par le développement de l'accessibilité pédagogique des formations
- En développant la capacité de ses équipes (pédagogiques et autres) à organiser la compensation du handicap des personnes en formation, autant que nécessaire.
- En s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble des locaux du centre de formation (administration / lieux de formation)



---

## ANTICIPER LES AMÉNAGEMENTS et LES MOYENS DE COMPENSATIONS

Anticiper les aménagements et moyens de compensation à mettre en œuvre permettra de sécuriser le parcours de formation :

### Adaptation pédagogique

Les quatre grands types d'adaptations pédagogiques pouvant être mis en place :

#### Les rythmes

- Rythme sur la journée, la semaine, la totalité de la formation
- Besoin de pauses
- Gestion des absences

#### Contenus, supports, méthodologie, outils

- Accessibilité des supports
- Choix des méthodes adaptées aux capacités des bénéficiaires

#### Évaluation

- Accessibilité des supports d'évaluation
- Adaptation du temps

#### Environnement matériel et social

- Accessibilité des locaux
- Matériel adapté
- Equipe/groupe sensibilité

#### Personne ressource

- Candide, référente Handicap du centre de formation, Tél : 07 80 70 58 26